



PEACE, PROSPERITY AND
REGIONAL INTEGRATION

DECLARATION DE KAMPALA SUR L'EMPLOI, LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET L'AUTONOMIE DES RÉFUGIÉS, DES RAPATRIÉS ET DES COMMUNAUTÉS D'ACCUEIL DANS LA REGION DE L'IGAD

28 MARS 2019, KAMPALA - OUGANDA

Nous, Ministres du Travail et Ministres en charge des Affaires des Réfugiés des Etats membres de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) à savoir : La République de Djibouti, la République fédérale démocratique d'Ethiopie, la République du Kenya, la République fédérale de Somalie, la République du Sud-Soudan, la République du Soudan et la République d'Ouganda ont tenu la deuxième réunion thématique le 28 mars 2019 à Kampala, en Ouganda, avec les représentants des partenaires humanitaires et de développement, du secteur privé, des partenaires sociaux, des réfugiés et de la diaspora sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie, l'accent étant mis sur l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil dans la région de l'IGAD.

Rappelant :

- L'adoption et les engagements de la Déclaration et du Plan d'action de Nairobi lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD tenu à Nairobi (Kenya) le 25 mars 2017, qui ont convenu d'un cadre pour trouver des solutions durables à la crise des réfugiés somaliens ; et **appréciant** le rôle de l'envoyé spécial du HCR dans la Corne de l'Afrique, S.E. Amb. Mohamed Affey dans l'élaboration du Plan d'action de Nairobi et sa mise en œuvre ;
- L'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Djibouti sur l'éducation de qualité pour les réfugiés lors de la Conférence régionale sur l'éducation des réfugiés tenue à Djibouti en décembre 2017 ;
- L'Appel à l'action d'Addis-Abeba lancé par la deuxième Conférence des ministres de l'IGAD en charge de l'éducation, tenue en décembre 2018, qui

P-K

a adopté, entre autres, la stratégie régionale de l'IGAD en matière d'EFTP pour les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil ;

- L'engagement sur des services de santé de qualité sans discrimination et l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux de santé pour chaque réfugié, rapatrié, population transfrontalière et membres des communautés d'accueil lors de la 10ème réunion du Comité Ministériel sur la santé de l'IGAD tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie le 19 mars 2018 ;
- Les résolutions de la première réunion interministérielle de l'IGAD pour faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'action de Nairobi, tenue à Nairobi (Kenya) le 22 mars 2018, et prévoyant de tenir la deuxième réunion interministérielle de l'IGAD en juin 2019 ;

Rappelant en outre la décision de la 31ème session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine tenue à Nouakchott, Mauritanie, les 1er et 2 juillet 2018, déclarant 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes : Vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique » ;

Réaffirmant notre engagement envers les instruments internationaux et continentaux relatifs aux réfugiés, notamment la Convention des Nations Unies sur les réfugiés de 1951 et la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés ;

Réaffirmant notre engagement constant en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial pour les réfugiés (GCR) et du Pacte mondial sur la migration (GCM) ;

Réaffirmant notre engagement à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs de la Déclaration de New York et du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) tels qu'énoncés dans les engagements pris par les dirigeants des États membres de l'IGAD ; et **anticipant** le Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra les 17 et 18 décembre 2019 pour faire le point, recueillir les engagements et les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre du GCR ;

S'inspirant des conventions et principes directeurs de l'Organisation internationale du Travail concernant l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail et **reconnaissant** l'importance d'offrir des opportunités de travail décent à tous, notamment aux ressortissants des pays d'accueil, aux réfugiés et autres personnes déplacées de force ;

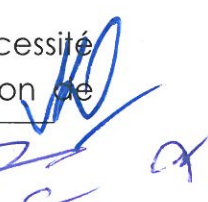
Reconnaissant les défis liés aux rapatriés dans les pays d'origine et la nécessité de ratifier, d'intégrer et de mettre en œuvre rapidement la Convention de



P.K



H.H



l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala, 2009) ;

Reconnaissant les progrès réalisés jusqu'à présent par les Etats membres de l'IGAD dans l'amélioration des moyens de subsistance et de l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil, et **appréciant** la contribution socio-économique de ces derniers en matière d'accueil des réfugiés dans la région ;

Conscients de la nécessité de renforcer davantage les capacités régionales et la coopération en vue d'une mise en œuvre efficace de la Déclaration et du Plan d'action de Nairobi ;

Reconnaissant les contributions positives, dont notamment les avantages économiques que les réfugiés autonomes apportent aux pays et aux communautés d'accueil ;

Appelant la communauté internationale et les partenaires de l'IGAD à continuer d'apporter un soutien technique et financier au Secrétariat de l'IGAD dans le cadre de son mandat consistant à diriger le processus et à coordonner la mise en œuvre effective du Plan d'action de Nairobi ;

Par la présente, nous convenons :

1. D'élargir les opportunités d'accès aux moyens de subsistance et l'insertion économique pour améliorer l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil ;
2. D'adopter le Plan d'action accompagnant la présente Déclaration pour l'amélioration des moyens d'existence et l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil ;
3. De déployer des feuilles de route et des mécanismes institutionnels nationaux exhaustifs de mise en œuvre dans le cadre d'une approche globale de la société qui facilite la participation de multiples parties prenantes, notamment les partenaires sociaux, le secteur privé, les réfugiés et les communautés hôtes ;
4. De rechercher des solutions durables aux situations de déplacement prolongé et s'attaquer aux problèmes socioéconomiques qui en découlent pour les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil ;

Nous déclarons de manière solennelle :

T + 253 21 35 40 50 F + 253 21 35 69 94 E info@igad.int
Avenue Georges Clemenceau, Djibouti B.P 2653, Djibouti, République de Djibouti
www.igad.int

P. K

En ce qui concerne les cadres politiques et législatifs pour les moyens de subsistance et l'autonomie :

5. D'élaborer, d'examiner et de modifier les politiques et lois nationales pour ;
 - a. De renforcer la libre circulation des réfugiés dans les pays d'asile et simplifier les procédures connexes ;
 - b. D'élargir l'accès aux marchés du travail en simplifiant les procédures d'accès à l'emploi, dont notamment les permis de travail, le travail indépendant et les opportunités commerciales ;
 - c. D'améliorer l'accès aux services, dont notamment la justice, l'éducation, la santé, les services financiers et les marchés ;
 - d. De veiller à ce que les besoins des réfugiés et des rapatriés soient pris en compte dans les plans de développement nationaux et locaux ;
 - e. De veiller à ce que la communauté internationale appuie les plans de développement nationaux et locaux visant à assurer la cohésion sociale et un accès équitable aux ressources sociales et économiques, ainsi que les opportunités dans les zones d'accueil des réfugiés ;
 - f. De promouvoir l'égalité de chances et de traitement pour tous les réfugiés conformément aux politiques et aux lois nationales ;
 - g. De protéger la liberté d'association apolitique et les droits au travail conformément aux politiques, lois et normes du travail au niveau national ;
6. De renforcer et d'utiliser les mécanismes nationaux de coordination (MR) existants pour coordonner la mise en œuvre effective de la Déclaration de Nairobi et des plans d'action connexes relatifs à l'emploi, aux moyens de subsistance et à l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil ;
7. D'accélérer l'adoption du Protocole de l'IGAD sur la libre circulation des personnes afin de faciliter le mouvement des réfugiés vers les services et les marchés du travail ;
8. De soutenir les mécanismes d'alerte précoce, de prévention des conflits et de règlement des différends qui anticipent et atténuent les tensions et les conflits entre réfugiés, rapatriés et communautés d'accueil ;

9. D'offrir aux réfugiés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil l'accès à des programmes de qualité sur la formation et le développement des compétences fondés sur les besoins, afin de promouvoir des moyens de subsistance viables et l'autonomie ;

En ce qui concerne le rôle du secteur privé et de la société civile dans la création d'opportunités durables d'accès à l'emploi et aux moyens d'existence :

10. D'inciter le secteur privé à stimuler les opportunités d'emploi, à soutenir les moyens de subsistance et à renforcer l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil ;
11. De développer les infrastructures en tant que catalyseur pour accroître les investissements du secteur privé et de la diaspora dans les pays d'origine et d'asile ;
12. De donner aux réfugiés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil l'accès à des programmes de formation continue et de développement des compétences de qualité, en fonction des besoins du marché, afin de promouvoir des moyens de subsistance viables et l'autonomie ;

En ce qui concerne le retour et la réintégration de manière durable

13. D'élaborer des mesures incitatives pour accroître les investissements du secteur privé et de la diaspora afin de soutenir la réintégration durable des rapatriés ;
14. De faciliter le transfert des droits liés au travail, tels que les prestations de sécurité sociale, dont notamment les pensions, l'épargne accumulée, l'accréditation des compétences et la reconnaissance par les réfugiés entre pays d'origine et d'asile ;
15. De développer des centres d'affaires pour la diaspora afin de capitaliser leurs compétences, leur expertise et leurs ressources dans les pays d'origine pour soutenir la réintégration durable des rapatriés ;
16. De promouvoir des solutions rapides aux problèmes fonciers et à la documentation pour les réfugiés et autres rapatriés ;

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles pour les moyens de subsistance et l'autonomie

17. De soutenir les mécanismes de prévention des conflits et de règlement des différends qui anticipent et atténuent les tensions et les conflits entre les réfugiés, les rapatriés et les communautés d'accueil ;



18. De favoriser les conditions qui permettent aux réfugiés d'accéder au foncier conformément aux lois et politiques nationales ;
19. D'introduire des réponses innovantes pour répondre aux besoins énergétiques des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil en vue d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement dans les communautés d'accueil de réfugiés ;

En ce qui concerne la coordination, le partenariat et le financement au niveau régional

20. De finaliser et mettre en œuvre le Cadre régional des qualifications de l'IGAD dans le but de garantir la certification, l'accréditation et la reconnaissance mutuelle des qualifications ;
21. De demander aux institutions financières internationales (IFI), aux partenaires de développement et à la communauté internationale, dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement, d'apporter un soutien supplémentaire au Secrétariat de l'IGAD pour coordonner la mise en œuvre effective de la Déclaration de Nairobi et du Plan d'action qui l'accompagne ;
22. De charger le Secrétariat de l'IGAD d'élaborer une stratégie globale pour l'emploi et d'organiser une troisième réunion thématique sur la santé des réfugiés et d'autres questions du secteur social, avec notamment les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil, et d'appeler les partenaires à appuyer la mise en œuvre de cette stratégie ;
23. De continuer à renforcer les mécanismes de coordination de l'IGAD pour la mise en œuvre et le suivi des dispositions de la présente Déclaration, et mettre en place une plate-forme régionale pour la participation du secteur privé, ainsi que pour faciliter la production de connaissances et la formation ;
24. De charger le Secrétariat de l'IGAD d'organiser un Forum de haut niveau interrégional des Communautés économiques régionales (CER) comprenant l'IGAD, la CAE et la CIRGL sur les questions relatives aux interventions pour les réfugiés ;

Remercions la population et le gouvernement de l'Ouganda d'avoir accueilli cette réunion importante ; et

Nous décidons de demeurer activement saisi de la question

A P.K

H H

Fait le 28 mars 2019 à Kampala, Ouganda.

H.E Hassan Omar Mohamed
Ministre de l'Intérieur

DJIBOUTI

DATE & SIGNATURE

H.E Hassan Idriss Sambrieh
Ministre de l'Emploi

DJIBOUTI

DATE & SIGNATURE

H.E Zeynu Jemal
Ministre d'Etat de la Paix

ETHIOPIE

DATE & SIGNATURE

H.E Ukur Kanacho Yatani
Ministre de l'Emploi

KENYA

DATE & SIGNATURE

H.E Patrick Keturet Olentutu
Vice Ministre

KENYA

DATE & SIGNATURE

H.E Hamza Said Hamza
Ministre de l'Humanitaire

SOMALIE

DATE & SIGNATURE

H.E Abdulkadir Ahmed Kheyr
Ministre d'Etat des Affaires Etrangères

SOMALIE

DATE & SIGNATURE

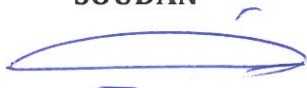
H.E James Hoth Mai
Ministre de l'Emploi

SUD SOUDAN

DATE & SIGNATURE

H.E Babkir Ahmed Elhussein Babkir
Rep. Ministre de l'Interior

SOUDAN



DATE & SIGNATURE

Hon. (Eng) Hilary Onek
Ministre pour le Secours et les
Refugiés


UGANDA



DATE & SIGNATURE

H.E Persis Namuganza
Ministre d'Etat pour le Territoire

UGANDA

28th/03/2009


DATE & SIGNATURE